

MASSIF DES VOSGES

La politique de montagne

TERRITOIRE DU MASSIF DES VOSGES

Les communautés de communes de la Vallée de la Bruche et du Canton de Villé

LE MASSIF DES VOSGES

Le Massif des Vosges est situé aux marges de 3 régions administratives (Alsace, Lorraine, Franche-Comté) et de 7 départements, (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Vosges, Haut-Rhin, Bas-Rhin, Haute-Saône, Territoire de Belfort). Il comprend 590 communes, réparties entre l'Alsace, la Lorraine et la Franche-Comté, pour respectivement 44 %, 45 % et 11 %.

Caractéristiques

Le Massif des Vosges est caractérisé par une forte identité paysagère et une richesse biologique. Ainsi deux Parcs Naturels Régionaux des Ballons des Vosges et des Vosges du Nord couvrent 50% de la surface du massif. Il est le plus peuplé des massifs de montagne, avec 607 340 habitants pour une densité de 84 hab./km². C'est également l'un des massifs les plus industrialisés. La proportion des emplois industriels (26 %) y est encore très supérieure à la moyenne nationale.

Qu'est-ce que la politique de la montagne ?

Les massifs de montagne ont des spécificités reconnues en France par la Loi Montagne de 1985 mais également par l'Europe dans l'article 174 du Traité de Lisbonne. À ce titre, ils bénéficient d'une politique nationale spécifique.

Comment est-elle mise en œuvre ?

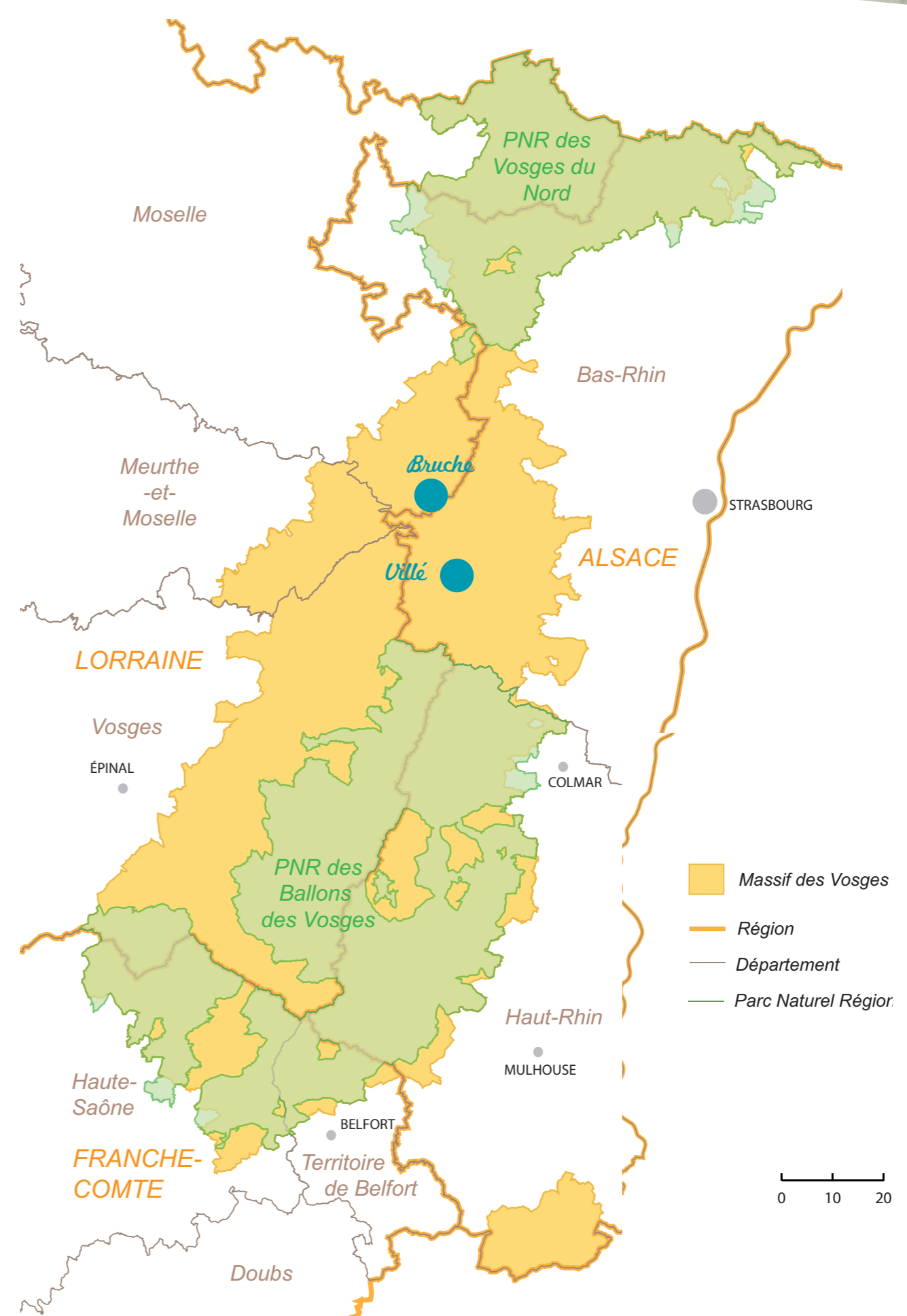
- Les comités de massif associent les élus, les forces socioprofessionnelles et associatives des territoires. Ces instances spécifiques et innovantes facilitent la forte implication du partenariat dans le pilotage de la politique de la montagne. Le comité du Massif des Vosges comprend 49 membres.
- Le commissariat à l'aménagement, au développement et à la protection du Massif des Vosges assure le secrétariat du comité de massif et la promotion de la politique de massif. Il accompagne les projets, facilite l'émergence d'actions innovantes, suit leur réalisation et leur diffusion. Il s'appuie largement sur les compétences des services de l'Etat et des Collectivités.



Datar Contact : Commissariat à l'aménagement du massif des Vosges - 3-5 rue de la Citadelle - BP 71014 - 57034 METZ CEDEX 1 - Tél : 03.87.17.96.45

Avec quels moyens ?

Le Massif des Vosges bénéficie d'une convention interrégionale de massif signée entre l'État, les trois régions et les sept départements concernés et dotée de 71 M€. En outre l'Europe a validé le principe de programmes opérationnels plurirégionaux pour les massifs français pour la programmation 2007-2013. Le Massif des Vosges bénéficie ainsi de 11,269 M€ supplémentaires. Grâce à ces dispositifs, ce sont plus de 470 projets qui ont pu être soutenus de 2007 à 2012.



COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

de la Vallée de la Bruche et du Canton de Villé

“ Dans les années 1960, les vallées bas-rhinoises, comme bien d'autres dans le Massif des Vosges, subissent une très grave crise. Les habitants et notamment les femmes, ne trouvent plus de travail dans les filatures qui ferment les unes après les autres. Sans perspective, les jeunes quittent les vallées. ”

Quelques données chiffrées illustrent cette évolution :

Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche

On recensait 52 sites industriels textiles en Haute-Bruche dans les années 1950. Plus de 3 000 emplois salariés de l'industrie textile ont été "perdus" entre 1950 et 1970.

Taux de boisements : 35 % (1950) à plus de 75 % au début des années 1990.



Communauté de Communes du canton de Villé

L'ancienne vallée textile comptait de nombreux ouvriers paysans jusqu'en 1956. À partir de cette date, la majorité des petits trains de culture sont abandonnés.

De 1950 à 1990, l'espace ouvert agricole perd 2 000 ha au profit de 1 700 ha de forêts et 300 ha de zones urbanisées.

Taux de boisements : 68% (80% pour certaines communes de fond de vallée).

L'évolution de ce territoire et la traduction sur les paysages et les activités qui en découlent ont de fait un socle commun, résumé en quelques mots-clés : vallées industrielles en déprise, pluri-activité agricole totalement déstructurée, exode rural massif, mitage du paysage par micro-boisement en résineux, abandon progressif mais définitif des espaces de fonds de vallée, de terrasses et d'altitude...

C'est dans ce contexte, que le travail collectif mené par les deux Communautés de Communes du Canton de Villé et de la Vallée de la Bruche sur la gestion de l'espace et les paysages sont devenus la clef d'entrée pour engager une démarche de développement durable de ces territoires.

MASSIF DES VOSGES



en partenariat avec

